

18

Commission permanente
Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : M. COULOMBEL

48795

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Supports et prestations unifiés pour les infrastructures informatiques du
Département d'Ille-et-Vilaine**

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-2, L. 2125-1-1°, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à 6 et R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

La direction des systèmes numériques du Département d'Ille-et-Vilaine met à disposition de ses utilisateurs, qu'ils soient internes ou externes, un grand nombre d'applications métiers (social, Ressources humaines, éducation, finances...) et transversales (messagerie, intranet, gestion électronique des documents, communications unifiées...).

D'une part, les architectures système de messagerie, de gestion électronique de documents, de communication unifiée utilisent les technologies Microsoft. D'autre part, une majorité de ces applications s'appuient sur la technologie de publication Citrix. Enfin, les données de ces logiciels sont stockées dans des bases de données (Oracle, Mysql, PostgreSQL, autres) installées pour la majorité sur des serveurs Linux (Red Hat, Debian).

Les accords-cadres M2019-0745 et M2020-0160 arrivent à échéance les 21 novembre 2023 et 31 mars 2024. Il convient de lancer une consultation pour renouveler les marchés. Dans l'attente d'un nouvel accord-cadre pour le M2019-0745, une commande auprès de l'Union des groupements d'achats publics sera effectuée.

La future consultation sera allotie :

- Lot n° 1 : Supports et prestations uniques,
- Lot n° 2 : Support et prestations des systèmes de gestions de bases de données.

Ces marchés prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande mono-attributaire, conformément aux articles R. 2162-1 à R. 162-6 du code de la commande publique, sans montant minimum et avec un maximum de 325 000 € HT soit 390 000 € TTC, pour une durée de 4 ans résiliable annuellement. Ce montant maximum est réparti comme suit :

Lots	Montant HT
Lot 1	278 000,00
Lot 2	47 000,00
Total	325 000,00

Les prestations se décomposent de la façon suivante :

Lots	Prestations	Fonctionnement	Investissement
Lot 1	Support	86 000,00	
	Migrations		73 500,00
	Prestations		119 000,00
Lot 2	Support	25 000,00	
	Prestations		21 500,00
Total		111 000,00	214 000,00

En fonctionnement, les crédits seront prévus sur l'imputation, 011-0202-611-P631 (contrat de prestations de services : support), sous réserve du vote des budgets 2024 et suivants.

En investissement, les crédits seront prévus sur l'imputation, 20-0202-2051-P631 (Concessions et droits similaires), sous réserve du vote des budgets 2024 et suivants.

Décide :

- d'autoriser le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen, relatif aux " supports et prestations unifiés " pour les infrastructures informatiques du Département d'Ille-et-Vilaine, en vue de la passation d'accords-cadres à bons de commande sans montant minimum, et avec un montant maximum, de 325 000 € HT, soit 390 000 € TTC sur 4 ans, résiliable annuellement ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les accords-cadres avec l'entreprise pour chacun des lots qui sera retenue par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 novembre 2023

ID : CP20231859V4

Pour extrait conforme